

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 31 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

23/01/2023

Date d'affichage :

23/01/2023

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

20230131-01 – CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Olivier TISSERAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu la délibération N°008/2020 en date du 28 Mai 2020

Vu la démission du poste d'adjointe présentée par Madame Angèle SIERRA-NETZER, 5^{ème} adjointe, en date du 28 Novembre 2022

Vu l'acceptation de la démission de Madame Angèle SIERRA-NETZER en date du 12 décembre 2022

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints pour la commune de Maubec.

Monsieur le Maire explique que suite à cette démission, le Conseil Municipal peut décider

- soit de supprimer le poste d'adjoint
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire explique que les délégations de fonction qui étaient accordées à Madame Angèle SIERRA-NETZER sont confiées à Madame Fabienne SOLER, 1^{ère} adjointe. Son arrêté de délégation sera réactualisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Angèle SIERRA NETZER
- **DE SUPPRIMER** le poste vacant de 5^{ème} adjoint
- **DE FIXER** le nombre des adjoints au maire à 4
- **DE MODIFIER** le tableau des adjoints comme ci-dessous :

1 ^{er} Adjoint	Madame Fabienne SOLER
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur Luc GUSTA
3 ^{ème} Adjoint	Madame Delphine ROBY-PASCAL
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur Gérald BONNARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 Abstention (R. VERBO) et 18 POUR,

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Angèle SIERRA NETZER
- **SUPPRIME** le poste vacant de 5^{ème} adjoint
- **FIXE** le nombre des adjoints au maire à 4
- **MODIFIE** le tableau des adjoints comme ci-dessous :

1 ^{er} Adjoint	Madame Fabienne SOLER
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur Luc GUSTA
3 ^{ème} Adjoint	Madame Delphine ROBY-PASCAL
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur Gérald BONNARD

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS

Le Maire,
Olivier TISSERAND


